

SÉANCE RÉGULIÈRE (6 mars 2023)

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 6 mars 2023 à 20 h 00 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Denis Gosselin
Siège #3 - Isabelle Paquet
Siège #4 - Christian Lessard
Siège #5 - Stéphane Auclair
Siège #6 - Michel Veilleux

Est/sont absents à cette séance :

Siège #2 - Win Le Phan

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire, Alain Veilleux. François Roberge, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

039-03-2023

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance régulière du 6 février 2023
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 4.1 - Acceptation des comptes
 - 4.2 - Permis de janvier et de février 2023
 - 4.3 - Suivi mensuel du budget
 - 4.4 - Demande de don et commandite - Camping la Roche D'Or
 - 4.5 - Demande de don et commandite - Salon des artisans 2023 et 2024
 - 4.6 - Dépôt du rapport annuel 2022 sur l'application du règlement 301-2021 sur la gestion contractuelle
- 5 - CORRESPONDANCE
 - 5.1 - Bordereau des correspondances
- 6 - LÉGISLATION
 - 6.1 - Adoption / Règlement numéro 315-2023 sur la gestion contractuelle
- 7 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES
 - 8.1 - Étude d'augmentation de capacité de la station d'épuration - Proposition complémentaire de Stantec
 - 8.2 - Remplacement du tronçon 017-San-2 - Offre de services professionnels de STANTEC
 - 8.3 - Demande de subvention - Projet PRIMEAU volet 1 pour eau potable
 - 8.4 - Fauchage et débroussaillage - offre de services
 - 8.5 - Balayage des rues - offre de services
 - 8.6 - Nivelage des rangs - offre de services
- 9 - QUESTIONS DIVERSES
 - 9.1 - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - PAERRL
 - 9.2 - Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud - appui au projet Viridis
 - 9.3 - MRC de Beauce-Sartigan - Appui - Encadrement de l'utilisation des biosolides
 - 9.4 - Ancien bureau municipal - Signature du bail
 - 9.5 - Municipalité de La Présentation - Appui - Assurances bâtiments

patrimoniaux

9.6 - Ados en cavale été 2023

9.7 - Croix Rouge - Amendement de prolongation lettre d'entente Services aux sinistrés

9.8 - Tour de Beauce 2023 - Autorisation de circuler

9.9 - Journée nationale de promotion de la santé mentale positive

10 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

040-03-2023

3.1 - Séance régulière du 6 février 2023

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 6 février 2023 dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 6 février 2023 soit adopté.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

041-03-2023

4.1 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Christian Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à février 2023 totalisant 282 392,61 \$ (Folio 350188) et 25 918,88 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 14522 à # 14569 inclusivement, par prélèvement bancaire # 244 à # 246 inclusivement ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. Le greffier-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

4.2 - Permis de janvier et de février 2023

Le directeur général fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors des mois de janvier et de février 2023 et remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.3 - Suivi mensuel du budget

Le greffier-trésorier présente le suivi du budget au 28 février 2023, lequel a été remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

042-03-2023

4.4 - Demande de don et commandite - Camping la Roche D'Or

ATTENDU que le comité des loisirs du Camping La Roche d'Or a sollicité la Municipalité pour le renouvellement des commanditaires - saison 2023; ATTENDU que la Municipalité achète habituellement une publicité à paraître dans la brochure publicitaire annuelle du camping; ATTENDU que cette publicité coûte 100 \$, plus les taxes;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter une publicité au coût de 100 \$, avant les taxes, dans la brochure publicitaire 2023 du camping La Roche d'Or.

043-03-2023

4.5 - Demande de don et commandite - Salon des artisans 2023 et 2024

ATTENDU que la Municipalité a reçu une demande d'aide financière pour la

réalisation des activités du Salon des artisans 2023 et 2024 le 24 novembre 2022;
ATTENDU que cette activité est très appréciée par les citoyens de Notre-Dame-des-Pins;

Il est proposé par Michel Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de contribuer au Salon des artisans ainsi que pour les éditions 2023 et 2024 de la façon suivante:
- impressions en couleur et un publipostage à l'ensemble de la Municipalité,
- location du centre communautaire, incluant les services de montage et démontage, sans aucun frais.

044-03-2023

4.6 - Dépôt du rapport annuel 2022 sur l'application du règlement 301-2021 sur la gestion contractuelle

Dépôt, en vertu de l'article 938.1.2 du code municipal, du rapport annuel 2022 de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins sur l'application du règlement no. 301-2021 sur la gestion contractuelle.

5 - CORRESPONDANCE

5.1 - Bordereau des correspondances

Dépôt de la liste des correspondances pour le mois de février 2023.

6 - LÉGISLATION

045-03-2023

6.1 - Adoption / Règlement numéro 315-2023 sur la gestion contractuelle

Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 72 heures, monsieur le maire demande au directeur général de résumer les grandes lignes du règlement 315-2023.

RÈGLEMENT NO 315-2023 sur la gestion contractuelle

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Gosselin et résolu unanimement que le règlement 315-2023 sur la gestion contractuelle soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président d'assemblée ouvre la période de questions à 20 h 12. Après quelques interventions, la période de questions est fermée à 20 h 43.

8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

046-03-2023

8.1 - Étude d'augmentation de capacité de la station d'épuration - Proposition complémentaire de Stantec

ATTENDU que la municipalité a déjà octroyé un mandat d'étude d'augmentation de capacité de son usine d'épuration à la firme Stantec dans le cadre du programme PRIMEAU;
ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à une mise à jour complète des développements et des ajouts à venir;
ATTENDU que la municipalité souhaite connaître la capacité résiduelle de sa station d'épuration dans le but de planifier des ajouts à court ou moyen terme;
ATTENDU que la firme Stantec a déposé une proposition complémentaire d'étude d'augmentation de capacité de la station d'épuration;

Il est proposé par Christian Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le mandat à la firme Stantec de réaliser une étude d'augmentation de capacité de la station d'épuration au coût de 10 995 \$ excluant les taxes applicables.

047-03-2023

8.2 - Remplacement du tronçon 017-San-2 - Offre de services professionnels de STANTEC

ATTENDU que la municipalité doit procéder au remplacement d'une conduite sanitaire d'environ 110 mètres de longueur portant le nom de tronçon 017-San-2 au plan d'intervention de la municipalité; ATTENDU que la municipalité requiert les services d'une firme d'ingénieurs pour préparer les plans et devis des travaux; ATTENDU que la firme Stantec a déposé une offre de services professionnels pour la préparation des plans et devis; ATTENDU que ces travaux sont admissibles au TECQ;

Il est proposé par Isabelle Paquet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confier à la firme Stantec le mandat de réaliser les plans et devis relatifs aux travaux de remplacement du tronçon 017 de la conduite sanitaire 2, au coût de 9 975 \$ avant taxes.

048-03-2023

8.3 - Demande de subvention - Projet PRIMEAU volet 1 pour eau potable

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

Il est proposé par Christian Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;
- La municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;
- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

049-03-2023

8.4 - Fauchage et débroussaillage - offre de services

ATTENDU que la Municipalité a reçu une proposition de Débroussaillage Adam Vachon pour le fauchage et débroussaillage des fossés pour 2023; ATTENDU que les tarifs 2023 sont de 114,75 \$ / h pour la débroussailleuse déportée avec coupe de 6 pieds et 119,75 \$ / h pour la débroussailleuse avec mat de 27 à 33 pieds;

ATTENDU que les travaux à effectuer en 2023 seront les mêmes qu'en 2022, représentant une douzaine d'heures avec la débroussailleuse déportée et près de 30 heures pour la débroussailleuse avec mat, pour un total d'environ 5 000 \$;

Il est proposé par Michel Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de réserver les services de Débroussaillage Adam Vachon pour le fauchage et débroussaillage des fossés en 2023.

050-03-2023

8.5 - Balayage des rues - offre de services

ATTENDU la soumission reçue pour le balayage des rues à l'aide d'un camion aspirateur avec brosse latérale et d'un balai mécanique de Les Immeubles 118;

ATTENDU que l'utilisation totale estimée du camion aspirateur avec brosse latérale et du balai mécanique est de 38 heures, pour une dépense de 6 070 \$, avant les taxes applicables;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour le balayage des rues pour environ 28 heures à Les Immeubles 118 au taux de 165 \$ / heure pour le camion aspirateur avec brosse latérale et de 145 \$ / heure pour le balai tasseur pour environ 10 heures, pour un total d'environ 6 070 \$ avant les taxes applicables.

051-03-2023

8.6 - Nivelage des rangs - offre de services

ATTENDU que le nivelage des rangs est effectué habituellement deux fois au printemps et une fois à l'automne;
ATTENDU qu'entre l'application de l'abat-poussière qui se fait immédiatement après le second nivelage au printemps et le nivelage complet des rangs effectué à l'automne, des réparations ponctuelles peuvent être demandées;
ATTENDU que le responsable aux travaux publics, M. Benoît Moncion, évalue à un total de 40 heures les travaux de nivelage des rangs;

Il est proposé par Denis Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat du nivelage des rangs à M. André Busque pour l'année 2023 à un taux horaire de 135 \$, pour un total d'environ 40 h, représentant une dépense approximative de 5 400 \$, avant les taxes applicables..

9 - QUESTIONS DIVERSES

052-03-2023

9.1 - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - PAERRL

Attendu que le ministère des Transports verse une compensation de 17 034 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;
Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;
Attendu que la municipalité doit informer le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;
Attendu que la municipalité doit attester de la véracité des frais engagés et du fait qu'ils l'ont été pour les routes locales de niveaux 1 et 2.

Il est proposé par Isabelle Paquet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité informe le Ministère des Transports que les dépenses de fonctionnement admissibles au PAERRL pour l'exercice 2022 s'élèvent à 135 404,29 \$.

053-03-2023

9.2 - Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud - appui au projet Viridis

ATTENDU QUE la Régie doit répondre aux obligations de la Stratégie de valorisation de la matière organique qui demande aux municipalités d'instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
ATTENDU que depuis 2018, la Régie travaille en collaboration avec Viridis pour le développement de la technologie SHOC;
ATTENDU que TRIOM de Viridis Environnement permet de valoriser 70% de la matière organique à même le bac de déchets, que cette matière organique peut ensuite être valorisée en agriculture, en foresterie ou bien en revitalisation minière et que cette technologie permet d'éviter le transport pour une 3e voie ainsi que les GES qui y sont associés;
ATTENDU qu'actuellement la technologie TRIOM ne répond pas au programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles du MELCC, ainsi qu'aux critères de conformité de révision du PGMR de Recyc-Québec, ce qui aura comme impact la perte des montants octroyés par ce programme aux municipalités membres de la Régie à partir du mois d'octobre 2023;
ATTENDU que la Régie, en collaboration avec d'autres MRC et Régies de gestion des matières résiduelles, fera des représentations au sein du MELCC et de Recyc-Québec pour que le TRIOM de Viridis Environnement soit reconnu

comme méthode de gestion de la matière organique éligible au programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles;

Il est proposé par Denis Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil autorise la Régie, en collaboration avec d'autres partenaires, à procéder aux démarches et analyses nécessaires pour l'implantation d'une solution TMB dans le but de gérer efficacement l'ensemble des matières organiques de son territoire;

QUE la présente résolution soit transmise au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, à la présidente directrice générale de Recyc-Québec, à l'Association des organismes

municipaux de gestion des matières résiduelles, à la Fédération québécoise des

municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et au député de Beauce-Sud.

054-03-2023

9.3 - MRC de Beauce-Sartigan - Appui - Encadrement de l'utilisation des biosolides

Attendu que les élus du conseil de la MRC de Beauce-Sartigan ont été interpellés par les récents reportages sur l'utilisation de biosolides diffusés sur Radio-Canada à La semaine verte et à Enquête étant donné qu'ils sont eux-mêmes responsables d'équipements de traitement des eaux municipales sur un territoire dont l'agriculture est omniprésente;

Attendu que ces reportages font état que certains biosolides semblent importés des États-Unis et qu'ils seraient contaminés avec des PFAS, aussi appelés contaminants éternels;

Attendu que le volume de ces biosolides est immense et qu'il représente un défi de gestion important pour le monde municipal, il y a lieu d'amorcer une sérieuse réflexion sur leur gestion afin d'éviter que ces derniers ne soient dirigés vers l'incinération ou l'enfouissement;

Attendu que les volumes de biosolides produits au Québec seraient suffisants et qu'ils sembleraient être de meilleure qualité, il y aurait lieu d'interdire l'importation de biosolides étrangers et de se concentrer sur une utilisation sécuritaire des biosolides locaux;

Il est proposé par Christian Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la résolution 2023-02-040 de la MRC de Beauce-Sartigan à l'effet de demander au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, d'agir pour arrêter l'importation de biosolides étrangers et de donner rapidement suite à ses engagements de modifier le cadre réglementaire de l'utilisation des bio solides;

055-03-2023

9.4 - Ancien bureau municipal - Signature du bail

ATTENDU qu'une proposition de location nous est faite par Pamela Doyon pour Créativa Productions;

ATTENDU que cette proposition est pour une durée de 6 mois à compter du 1er

mars 2023 pour un loyer mensuel de 700 \$ en sus des frais d'électricité et d'eau; ATTENDU que la municipalité procèdera au déneigement sans frais et fournira la peinture nécessaire au local du bas du bâtiment;

Il est proposé par Michel Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général et le maire à signer le bail avec Créativa Productions.

056-03-2023

9.5 - Municipalité de La Présentation - Appui - Assurances bâtiments patrimoniaux

ATTENDU que le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

ATTENDU les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

Considérant que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

Considérant l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

Considérant que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

Considérant que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

Considérant la lettre du conseiller en aménagement du territoire et en patrimoine de la MRC des Maskoutains, datée du 3 novembre 2022;

Considérant la recommandation favorable à cette démarche du Conseil régional du patrimoine de la MRC des Maskoutains, datée du 10 novembre 2022;

Il est proposé par Christian Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la résolution 10-01-23 de la municipalité de La Présentation à l'effet de demander au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du

bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques.

057-03-2023

9.6 - Ados en cavale été 2023

ATTENDU que le projet Ados en cavale de la Maison des jeunes de Beauce-Sartigan est de retour à l'été 2023;
ATTENDU que ce projet s'adresse aux jeunes de 12 à 17 ans provenant de l'ensemble des municipalités rurales de la MRC de Beauce-Sartigan;
ATTENDU que le conseil municipal avait pris, en 2017, la résolution no. 045-02-2017 confirmant la participation financière de la Municipalité pour l'année 2017 et les suivantes;
ATTENDU que la Maison des jeunes demande à la Municipalité de confirmer son intérêt à poursuivre sa contribution de 50 \$ par jeune de la Municipalité participant à ce projet;

Il est proposé par Isabelle Paquet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité confirme sa participation financière au projet Ados en cavale de la Maison des jeunes de Beauce-Sartigan.

058-03-2023

9.7 - Croix Rouge - Amendement de prolongation lettre d'entente Services aux sinistrés

ATTENDU que la municipalité et la Croix-Rouge - Québec ont une lettre d'entente pour le service aux sinistrés échue depuis janvier 2023;
ATTENDU que la Croix-Rouge souhaite prolonger la validité de l'entente d'une année afin de moderniser d'ici là le texte de la lettre d'entente;
ATTENDU que la contribution annuelle demandée aux municipalités de plus de 1000 habitants sera ajustée à 0,18 \$ par habitant à compter de 2023;
ATTENDU que les autres dispositions de l'entente demeureront les mêmes;

Il est proposé par Michel Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le maire et le directeur général de procéder à la signature de l'amendement prolongeant l'entente avec la Croix-Rouge jusqu'au 31 décembre 2023.

059-03-2023

9.8 - Tour de Beauce 2023 - Autorisation de circuler

ATTENDU que le Tour de Beauce se tiendra du 14 au 18 juin 2023 et qu'il est projeté que le Tour empruntera certaines routes du territoire de Notre-Dame-des-Pins;
ATTENDU que le Tour de Beauce doit obtenir une permission de circuler de la part de notre municipalité dans le but d'obtenir le permis d'événement requis de la part du ministère des Transports du Québec;

Il est proposé par Denis Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le Tour de Beauce à circuler sur les routes de Notre-Dame-des-Pins le 14 juin 2023.

060-03-2023

9.9 - Journée nationale de promotion de la santé mentale positive

ATTENDU que le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;
ATTENDU que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré·es ;
ATTENDU que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le

renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année ;
ATTENDU que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;
ATTENDU qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;
En conséquence, Il est proposé par Isabelle Paquet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que
le conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins
lors de sa séance du 6 mars 2023
proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les
citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la
santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré-es.

061-03-2023

10 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Isabelle Paquet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 20 h 56.

Alain Veilleux
Maire

François Roberge
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Alain Veilleux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alain Veilleux
Maire